

VU AU COURRIER
NON RESERVE LE :

23 JUIL. 2019



PREFECTURE du CHER

le 23 JUIL. 2019

n°
Destinataire

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Orléans, le 19 JUIL. 2019

Le Président de la mission régionale
de l'autorité environnementale

à

Madame la Préfète du Cher

Place Marcel Plaisant

CS 60022

18020 BOURGES Cedex

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R122-7 II du code de l'environnement

Dossier : Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit "Le Petit Pied David" à Venesmes (18)

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 16/05/2019

Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale : 16/07/2019

En application de l'article R122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est également mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Le Président de la mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire

Étienne LEFEBVRE

Copie : M. le DREAL
DDT 18